



2024-222
MODIFICATION DES REGLES
DE CIRCULATION

Rue Mané Rohr
Du 04 Septembre au 13
Septembre 2024

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de M Vincent Le Berre représentant la société Circet - Vannes en date du 29 Août 2024 relatif aux travaux d'une reprise d'une chambre télécom .

Considérant qu'il est de l'intérêt général de régler la circulation et le stationnement pendant la durée du chantier,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter du Mercredi 04 Septembre 2024, et ce jusqu'à la fin du chantier et au plus tard le 13 Septembre 2024, pour une durée de chantier d'une journée Rue Mané Rohr au droit du 26 rue Mané Rohr , la circulation unilatérale pourra se faire en demi chaussée, gérée par un alternat règlementé manuellement dans l'intersection avec Inouarh Braz, si nécessaire.

Durant cette période et pendant la durée des travaux , le stationnement sera interdit au niveau du 35 et 35B rue Mané Rohr.

ARTICLE DEUXIEME

L'entreprise ne devra pas gêner le flux des parents et des enfants en s'adaptant aux horaires d'arrivées et départs de l'école.

Elle ne pourra commencer la mise en place du chantier qu'à partir de 9H

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur et de la protection des piétons

La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).

Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE TROISIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carnac
- Les Sapeurs-Pompiers de Carnac
- Les Services Techniques Municipaux
- La Police Municipale
- Le service Communication
- La société CIRCET

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 03 Septembre 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le **04 SEP. 2024**